

1. Objet

Cette procédure a pour but de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche pour effectuer la réception des céréales lors d'une livraison par un adhérent, d'une réception d'un enlèvement en ferme ou culture ou d'une réception de transfert.

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique au personnel des silos (chefs de dépôts, magasiniers, conseillers, remplaçants, intérimaires).

Le responsable qualité et responsable exploitation-logistique sont chargés de faire respecter les dispositions du contenu.

3. Définitions

BON DE LIVRAISON : document interne utilisé pour l'identification des livraisons adhérents.

ENLÈVEMENT EN FERME : la Coopérative transfère la marchandise du lieu de récolte ou de stockage de l'adhérent vers un silo de stockage.

TRANSFERT : déplacement de la marchandise d'un silo de stockage à un autre.

4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 8.5 "production et prestation de service"

Infos récolte aux producteurs de la campagne en cours

Référentiel d'audit CSA-GTP

Consignes de sécurité et fiches réflexe - protocole de sécurité

5. Diffusion

1	SQ	1	DG	30	SILOS		INF	1	EXE		DEV		ENT
	PER		APP	1	CER	1	LOG		SEM				

6. Modification

25/08/09 Création sous référence PR 7.5-4

Indice 00

11/05/11 Mise en place des instructions teneur en impuretés

Indice 01

12/03/15 Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion

Indice 02

11/05/17 Prise en compte des exigences de la norme version 2015

Indice 03

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	N. MARTIN
Visa :	NM

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

